

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION - REGLEMENT INTERIEUR

LE FAIT DE RESIDER SUR NOTRE TERRAIN IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DU REGLEMENT CI-DESSOUS.
TOUTE INFRACTION ENTRAINERA L'EXPULSION DE SON AUTEUR

CONDITIONS DE RESERVATION D'HEBERGEMENT DE LOISIRS et D'EMPLACEMENT

La réservation devient effective après acceptation par la Direction de votre contrat dûment complété et signé, accompagné d'un acompte de 30% de la totalité du séjour + 15€ de frais de secrétariat pour 7 nuits et+ // +10€ POUR TRAITEMENT dossier vacaf. Une confirmation de réservation vous sera ensuite retournée et il vous appartiendra de le présenter à la réception le jour de votre arrivée. Le solde du séjour est à régler 6 semaines avant votre arrivée, si vous réservez moins de 6 semaines avant le début de votre séjour, vous réglez la totalité du séjour à la réservation. Le paiement peut être effectué par: **CB** au +33(0) 563 331 610, **par chèque***, par **chèques vacances**, par **mandat-cash**, par **virement** ou directement sur le site www.campingduchenevert.com. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé

Les locations sont prévues pour 4 à 10 personnes (suivant le type de locatif) et les emplacements pour 6 personnes. Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers. Aucune réservation ne sera prise en considération sans la réception de l'acompte prévu. Toute personne non mentionnée sur le présent contrat sera considérée comme visiteur et devra alors s'acquitter du forfait journalier en vigueur. Le chef de famille s'engage à déclarer l'ensemble de ses visiteurs au cours de son séjour à leur arrivée. Dans le cas contraire, le camping se réserve le droit de rompre le contrat de location sans préavis ni indemnité. Toute personne est susceptible d'être prise en photo à usage commercial (plaquette et/ou site internet) en cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception avant votre arrivée. **Le vacancier atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l'attestation) (* Sur place nous n'acceptons pas les chèques)**

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR « TOUTES CAUSES » Facultatif mais conseillée

- **3.50€TTC** par nuitée pour le locatif

- **15€TTC** par séjour pour l'emplacement (maximum 30 jours)

Délais de souscription: pour que la garantie Annulation soit valide, le contrat devra être souscrit simultanément à la réservation du séjour et la prime devra être payée dans son intégralité.

IMPORTANT: Si l'assurance annulation est non souscrite, aucun remboursement ni geste commercial ne seront accordés.

CAUTIONS Location :

A votre arrivée, une caution de **200€**(par chèque,) vous sera demandée et restituée le jour de votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré (sauf litige relatif à l'état des lieux auquel cas la caution ne sera restituée qu'après un délai minimum de 10 jours).

Un inventaire est à votre disposition dans le locatif et vous disposez de 24h pour venir signaler à la réception, tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement d'appareil.

Une seconde caution de **120€**vous sera également demandé et restituée **UNIQUEMENT: dans le cas où le locatif est prêt à être reloué IMMEDIATEMENT NE NECESSITANT PAS**

L'INTERVENTION D'UNE PERSONNE DE MENAGE pour cela nous ferons un état des lieux à votre arrivée afin de valider ensemble la propreté de l'hébergement soit: sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris brûleurs, plaques (suivant locatif), réfrigérateur dégivré nettoyé, micro-ondes, Salle d'eau, WC, vitres et baies vitrées. **Un règlement global regroupant l'ensemble des cautions pourra être effectué**

ACCES AU DOMAINE:

Pour les Locatifs Heures d'arrivée, à partir de 16h jusqu'à 19h. Heures de départ de 8h à 11h MAXIMUM.

Pour les Emplacements Heures d'arrivée à partir de 15h jusqu'à 19h. Heures de départ avant 12h.

Les locations se font du samedi au samedi (sur certains locatifs une arrivée le mercredi est possible)

A votre arrivée, vous devez vous présenter au bureau d'accueil muni de votre confirmation de réservation et de votre pièce d'identité afin de vous acquitter des formalités d'inscription OBLIGATOIRES. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

CIRCULATION ET VERROUILLAGE DES BARRIERES

La vitesse est limitée à **10 Km/h**. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d'accès. **Un seul véhicule est autorisé par emplacement**. Les véhicules doivent être IMPERATIVEMENT garés sur la parcelle ou sur les parkings attribués à votre arrivée. **NE GAREZ JAMAIS** votre véhicule sur l'emplacement du voisin même s'il paraît inoccupé : des campeurs pouvant arriver à tout moment. Le verrouillage des barrières se fait à 23h00 le soir jusqu'à 7h30 du matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne doivent **pas utiliser leur véhicule pour se rendre au bar ou à un autre emplacement**. Les seuls véhicules habilités à pouvoir circuler en cas de besoin étant ceux du personnel des services du camping ou d'urgence (pompiers, ambulances, services médicaux). Les familles ou campeurs regagnant le camping après 23h00 doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

HYGIENE - DEGRADATION

Nous vous demandons de respecter les arbres, plantations et décorations florales et de veiller à la propreté du camping en ne jetant aucune ordures ménagère, déchets de toute nature ou papier par terre, ceux-ci devront être déposés dans les poubelles ou containers avec tri sélectif mis à votre disposition à l'entrée du domaine. L'étendage du linge se fera sur séchoir à linge individuel (AUCUN fil entre les arbres ou tuteurs des plantations ou clôtures ou auvents ne sera toléré).

BLOCS SANITAIRES

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de laisser ces lieux en état de propreté. Les parents doivent accompagner et surveiller leurs jeunes enfants dans les sanitaires.

SECURITE / BRUIT

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de toute nature pendant ou suite à un séjour, de même qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Les barbecues sont tolérés sauf les jours de vent, de forte chaleur ou arrêté préfectoral. La direction se réserve le droit d'interdire à tout moment ces derniers dans le cas où ils deviendraient trop envahissants. Les feux directement sur le sol sont strictement interdits.

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. **RESPECTER LE SILENCE DE LA NATURE ET LA TRANQUILITE DE VOS VOISINS.**

ENFANTS

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont pénalement et civilement responsables des actes et des dégâts que ceux-ci pourraient causer lorsqu'ils utilisent les jeux ou infrastructures mis à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes, **à la piscine** de même qu'aux aires de jeux.

LAVAGE DES VOITURES

Il est strictement interdit de laver les voitures ou tout autre matériel sur les parkings, les voies d'accès ou emplacements.

ANIMAUX

A l'entrée, la carte de tatouage et le certificat de vaccination devront obligatoirement être présentés. Seuls les animaux de petite taille sont acceptés dans les locatifs (sauf accord éventuel avec la direction). Les chiens de 1er 2iem catégorie sont RIGOREUSEMENT interdits sur le camping. Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. En aucun cas, ils ne doivent être attachés aux arbres ou laissés seuls. Leurs promenades hygiéniques se feront en dehors du camping.

REDEVANCES VISITEURS

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Après avoir été autorisés par la direction, et moyennant le paiement d'une redevance, ils peuvent être admis dans le terrain de camping de **10h à 22h** sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Leur véhicule restera sur le parking à l'extérieur.

REGLEMENT ESPACE AQUATIQUE

Celui-ci est strictement réservé aux campeurs et ce pendant les heures d'ouverture : **10h – 20h**. Il est obligatoire de passer dans le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans le bassin. Il est formellement interdit de fumer, de manger, de courir, de sauter de plonger ou de pénétrer avec ses chaussures dans l'espace aquatique. Animaux, matelas pneumatique, bateau, ballon, et parasol sont strictement interdits. Avant de pénétrer à la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d'affichage. **IL EST INTERDIT** de se baigner avec un tee-shirt (sauf accord préalable de la direction). Tout manquement aux consignes provoque l'expulsion immédiate de l'espace aquatique.

DOCUMENT FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE UN POUR LE LOCATAIRE UN POUR LE CAMPING

Signature du preneur précédé de la mention "lu et approuvé"

Le ___/___/_____, à _____